

PELTRE



Infos



AOÛT 2023 # 54

BULLETIN MUNICIPAL





Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 4 - Fête villageoise 2023
- P 5 - Baptême du stade de football
- P 6 - Fleurissement du village :
- P 7 - Zone humide route de Chesny
- P 8 - Fête des voisins du Petit Canton
- P 9 - Concours des maisons fleuries 2023
- P 9 - Passage surélevé de la RD155b

→ VIE CULTURELLE

- P 10 - Le Petit Prince
- P 10 - Festival Hop Hop Hop

→ VIE SCOLAIRE

- P 11 - Les CM2 à ASCOMÉMO Hagondange
- P 12 - Tournoi d'échecs
- P 13 - En prévision de la rentrée scolaire
- P 14 - Association des parents d'élèves APEEP

→ VIE MUNICIPALE

- P 15 - Cérémonie du 8 mai
- P 16 - Budget communal
- P 17 - Comptes Rendus des Conseils Municipaux

→ VIE ASSOCIATIVE

- P 20 - AEA : Il était une fois à la nuit tombée...
- P 21 - Comment tournent les petites toupies ?

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 22 - Entreprise Multitoits
- P 23 - Clinique vétérinaire Vêto'bépine

→ INFOS

- P 24 - Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 24 - Un hérisson dans votre jardin



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,
Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT,
Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER,
Caroline MARIGNY, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 1 000 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres
à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC

Edito



Alors que la rentrée approche, les événements nationaux du début de l'été nous montrent combien les maires, les élus mais aussi les agents du service public peuvent être soumis à des pressions, voire des menaces de la part de personnes qui ne supportent pas la moindre contrainte.

Le « **vivre ensemble** » n'est pas facile et sous-entend parfois de prendre un peu de recul, d'accepter de respecter les lois et règlements et de ne pas voir que son propre intérêt.

L'article 4 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen nous le rappelle très justement « **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui** ».

A l'échelle de notre village, nous ne sommes heureusement pas à ce niveau de pression.

Les décisions sont discutées en commission et/ou en conseil municipal et prises dans l'intérêt général. Elles suscitent pourtant, parfois, si ce n'est du mécontentement, du moins de l'incompréhension.

C'est pourquoi, il nous faut sans cesse expliquer et communiquer. C'est aussi le but de ce bulletin.

Cet été nous rappelle également les défis colossaux qui nous attendent dans les mois et années à venir.

Défis climatiques, énergétiques, environnementaux mais aussi sociaux.

Ils sont tous particulièrement complexes et intriqués. Alors que nous devons agir dans l'urgence, ils nécessiteraient le temps de l'analyse et de la nuance. Nos communes, aux premières lignes pour les relever, le font avec des moyens toujours plus contraints et bien souvent des injonctions contradictoires.

Malgré tout, nous n'avons pas d'autres choix que d'avancer collectivement, ensemble et pour tous, sur la base de nos valeurs républicaines, laïques et démocratiques. Et nous sommes motivés pour poursuivre en refusant les raccourcis trop simplistes ou trop rapides, avec bienveillance mais aussi exigence, justice et respect des institutions.

Nous restons vigilants tout en poursuivant nos actions en faveur de nos enfants et de nos jeunes.

La qualité reconnue par tous de notre service petite enfance-enfance (périscolaire et ALSH) et ados permet aux familles, enfants et jeunes, en complément de l'Éducation Nationale, d'être entourés et accompagnés par différents acteurs ou institutions à travers une pluralité d'actions.

Et nous n'oublions pas le rôle essentiel et incontournable des parents et des familles.

Nous devons avancer ensemble main dans la main car comme l'énonce si bien le proverbe africain : « **il faut tout un village pour élever un enfant** ».

Dans ce bulletin vous pourrez prendre connaissance du budget de la commune. Nos finances sont saines et nous permettent de mener à bien des projets au service du village.

L'embellissement de notre village reste toujours une préoccupation. Les évolutions climatiques et sociétales enjoignent aux élus, aux agents communaux mais aussi aux habitants de faire évoluer leur rapport à la végétalisation de l'espace public. Entre perpétuation de la tradition, sobriété et réalité économique, le chemin est étroit mais il existe. C'est une évolution nécessaire, pas une révolution !

Faire évoluer les pratiques ne veut pas dire tirer un trait sur tout ce qui se faisait jusqu'à présent.

Un fleurissement communal renouvelé pour diversifier les ambiances paysagères, des nouveaux massifs au centre de la commune, devant les commerces et dans les différents quartiers sont autant de chantiers qui font de Pelre un beau village.

Enfin, que serait un village sans les forces vives qui l'animent.

A travers, la lecture des différents articles de ce numéro, vous pourrez réaliser toute la richesse de cette vie associative et économique.

Je renouvelle ici mes remerciements aux bénévoles qui contribuent au dynamisme de notre village.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

Walter KURTZMANN
Votre maire

Merci aux habitants qui ont répondu spontanément à l'appel contre les violences en se rassemblant devant la mairie le 3 juillet !

Fête Villageoise 2023

Notre fête villageoise 2023 a bien eu lieu les 3 et 4 juin.

Après 3 années un peu chaotiques, cette fête s'est déroulée suivant le calendrier habituel. Aucune restriction n'a empêché l'installation des manèges, des tentes où l'on a installé près de 500 places assises.

Samedi, après la messe et la commémoration au monument aux morts, comme d'habitude la Municipalité a offert sa sangria.

La restauration et le bar ont été ensuite pris d'assaut par les villageois, qui ont ensuite dansé pour attendre le feu d'artifice.

Dimanche matin de bonne heure, le vide grenier a pris place dans les rues de Peltre jusqu'à la fin de l'après-midi.

Le beau temps nous avait donné rendez-vous et le week-end s'est achevé tranquillement.

La fête ne se limite pas à ces deux jours : dès le vendredi matin jusqu'au lundi midi, les bénévoles sont sollicités pour que toute la manifestation se passe au mieux.

Nous tenons à les remercier vivement pour leur investissement : nos seniors et retraités, mais également les personnes actives qui donnent de leur temps.

Nous rappelons que toute personne qui souhaite s'investir, même une heure ou deux, sera toujours la bienvenue.

Vous pouvez nous contacter sur la page Facebook de la Fête Villageoise de Peltre, ou laisser un mail à l'adresse : secretariatafvpeltre@orange.fr.

Merci pour votre soutien.





Le stade de football a enfin un nom : Victor-Mallaizée

Samedi 10 juin, lors de la fête de fin de saison de l'AS PELTRE, un oubli de l'histoire a été réparé, en présence de l'actuel et des anciens présidents du club et de sa famille : le stade de Peltre s'appelle désormais Stade Victor MALLAIZÉE, président-fondateur du club de foot.

La décision de baptiser le stade au nom de Victor Mallaizée avait été évoquée lors de la célébration des 70 ans de l'AS Peltre, fondée en 1946.

Heureusement, Gaston Harter, enfant de la commune et ancien président du club avait gardé le souvenir de cette promesse et a su la rappeler au maire et au président du club pour la concrétiser.

Victor MALLAIZÉE fût résistant de la France intérieure, interné au fort de Queuleu après avoir été dénoncé et déporté à Dachau.

Veuf avant la guerre et père de deux enfants, André et Simone, il consacra, après ces trois années d'internement, son temps libre à bâtir son club dès 1946, persuadé que le sport et l'amitié pouvaient éviter les guerres. Il décède tragiquement en rentrant du travail, le 17 octobre 1953, à Magny sous le pont de fer, renversé sur son vélomoteur par un camion dont le chauffeur était ivre.

Dans son discours, Monsieur le maire a également remercié tous ceux qui, depuis 1946, se sont succédés pour développer et animer le club, encadrer et former les jeunes.

« Malgré son décès trop tôt, Victor est resté, de par sa

vie exemplaire, toujours très présent dans les réunions de famille », confie Serge Thomas, marié à Simone, la fille de Victor. Décédée en 2020, elle aurait été fière d'assister à la reconnaissance faite à son père.

Mais la présence de la famille dans le club perdue puisque son arrière-petit-fils William garde les cages dans les catégories jeunes.



Fleurissement de notre village

L'équipe technique a fait preuve d'ingéniosité pour donner à Peltre un petit air de jardin.

Des hôtels à insectes, aux massifs fleuris en passant par les panneaux pédagogiques, tout est pensé pour l'embellissement de notre village.

La démarche de l'équipe municipale, à travers ses agents, est de valoriser le végétal, le fleurissement des espaces publics afin d'embellir le cœur de notre lieu de vie.

Il va sans dire que chacun de nous peut participer à sa manière à l'embellissement en respectant le travail fourni par l'équipe technique.

Merci Iulian, Pierre, Stéphanie et Thierry qui, sous la houlette de Steve PEIFER, responsable du service technique de la Commune de Rémelfing, vient apporter depuis octobre 2022 son expertise pour l'amélioration du fleurissement. Ils continuent à faire de notre village, **« le village fleuri où il fait bon vivre. »**



*On ne tire pas sur une fleur
pour la faire pousser,
on l'arrose, on la regarde
grandir patiemment.*

(Proverbe Africain)



Création d'une zone humide pour la biodiversité

Lors des études pour la reconstruction du pont de la RD155c à Peltre sur le ruisseau de St Pierre, les services de l'Eurométropole se sont aperçus que la zone d'expansion du cours d'eau ne remplissait pas sa mission.

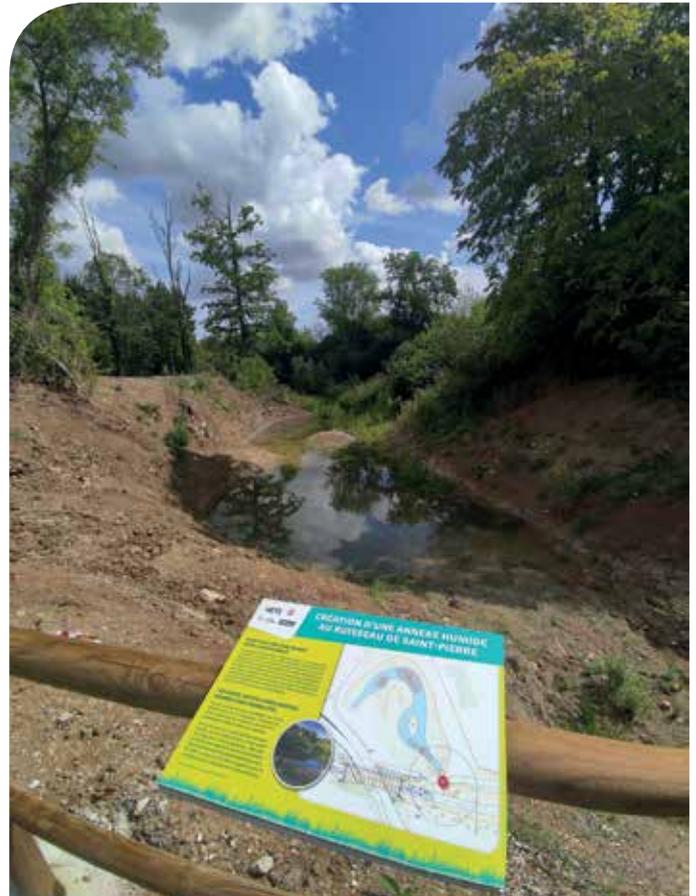
Le seuil permettant à l'eau de s'écouler à partir d'un certain niveau en cas de crue et contournant le pont vers l'aval était trop haut, la configuration de la zone était donc à revoir. A l'issue des travaux, une annexe humide composée de trois mares a été aménagée. Cette nouvelle zone humide a plusieurs enjeux.

Le premier rôle de cet espace est d'être une zone tampon, retrouvant ainsi sa vocation initiale. Lorsque les pluies sont intenses, elle devient une zone d'expansion du ruisseau de Saint-Pierre et permet de réduire le débit en aval en cas d'inondation.

Dans un second temps, cette zone humide est dédiée à la création d'un milieu favorable à la biodiversité (amphibiens, macro-invertébrés, petits mammifères, oiseaux). Les trois mares créées et alimentées par les eaux pluviales vont permettre le développement d'espèces aquatiques spécifiques aux milieux lenticules (Point d'eau calme, où le courant est nul ou très lent).

Perçues comme des zones insalubres, les mares disparaissent de nos paysages. Pourtant, les mares apportent de nombreux services aux écosystèmes indispensables aux humains.

Parmi ces services, ce sont des lieux de reproduction, de vie, d'alimentation et des zones de refuge pour la faune aquatique.



Elles permettent le stockage des eaux de ruissellement, l'épuration des eaux et la régularisation des crues.

Et enfin, ce sont de très bons supports pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Pour valoriser cet aménagement, l'équipe du Pôle Cycle de l'eau – GEMAPI de la Direction du cycle de l'eau et de l'énergie de l'Eurométropole a installé, depuis le 20 juillet, un panneau d'information aux abords de la piste cyclable en face de l'aménagement pour expliquer son fonctionnement.

Fête des voisins du Petit Canton

Comme tous les ans, les habitants du quartier du Petit Canton se sont retrouvés le 8 juillet dernier pour leur traditionnelle fête des voisins.



52 voisines et voisins ont partagé un moment convivial dans l'espace vert situé à côté du stade urbain.



Une ambiance joyeuse et festive a régné durant le repas. Tout le monde, s'est régalé.



Ils ont dégusté de délicieux jambons à la broche préparés par les organisateurs ainsi que des salades, tartes et gâteaux préparés par les habitants du quartier.



L'après-midi, un concours de pétanque très disputé a été joué dans la bonne humeur.

Un grand bravo à l'équipe qui a organisé cette journée joyeuse et conviviale. Rendez-vous à l'année prochaine !!!

Concours des maisons fleuries 2023

Le samedi 22 juillet dernier, le jury des maisons fleuries a effectué sa traditionnelle tournée à travers toutes les rues du village.

Cette année, compte tenu du changement climatique et des restrictions d'eau, le jury a privilégié les plantations en pleine terre et peu gourmandes en eau.

De nombreuses photos ont été prises et 15 candidats ont été présélectionnés.

Chaque membre de la Commission Environnement a voté et cette année les lauréats sont :



DELPHINE SCHMITT
34, RUE DU PETIT CANTON



FAMILLE DERAMO
7, RUE DU GRAND PRÉ



FAMILLE MOURA
15, RUE DE LA SOURCE

Toutes nos félicitations aux gagnants

Un nouveau passage piétons sur la RD155b

Après un diagnostic réalisé par la Cellule sécurité des déplacements et accessibilité de l'Eurométropole de Metz et les élus, la société STRADEST a réalisé, mi-mai, les travaux de mise aux normes du plateau ralentisseur

de la RD155b et de la création d'un passage piéton à l'intersection de la rue des Fours à Chaux et de la rue de la Cour Haute.





Le Petit Prince



Le 13 mai à la salle des fêtes de Peltre, **Monsieur Joël Fosse**, formidable conteur, accompagné par **l'orchestre d'harmonie de la ville de Talange** ont offert aux petits et grands un très beau spectacle musical, et pas des moindres, puisqu'il s'agissait du « **Petit Prince** » œuvre du célèbre auteur, Antoine de Saint Exupéry.

C'est avec des étoiles plein les yeux que les spectateurs, par des applaudissements nourris, ont ovationné le conteur et les musiciens.

Merci à eux pour ce grand moment de poésie



Festival HOP HOP HOP

Le festival des arts de la rue **HOP HOP HOP** a été accueilli dans notre commune le 12 juillet présentant deux créations.

Après une ouverture appréciée de **Calixte de Nigremont**, le public a pu découvrir la création acrobatique « **Bankal** » par **Puéril Péril**, articulée autour de pirouettes sur monocycle et de constructions en tabourets.

Puis place à la musique « **Giorgio Harmonie** » présentée par **La Roulotte Ruche**. Cette fanfare rétro contemporaine a accompagné son concert par de sympathiques et amusantes chorégraphies.

Un très joli moment partagé par les spectateurs toujours curieux de découvrir les nouvelles créations d'un festival destiné aux grands comme aux petits.



Les enfants du CM2 découvrent le Musée de la Moselle en 1939-1945

En début d'année, la classe de CM2 de Mme Thouvenin a participé à un concours de réflexion civique organisé par l'UNC (Union Nationale des Combattants), l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et le comité de la France Mutualiste de Moselle.

Trois sujets étaient proposés :

- **Malgré nous, malgré elles**
- **Le monument aux morts de mon village**
- **Le patriotisme**

Les enfants avaient choisi de réaliser un diaporama sur les monuments aux Morts de la commune.

Arrivés 5^{ème}, ils ont gagné un chèque de 500 € offert par la France Mutualiste abondé de 200 € par l'UNC Val Saint Pierre.

Sur la suggestion de Roger Munsch, passionné de l'histoire de Peltre, cette somme a permis de financer le coût du transport pour visiter, mardi 13 juin, le musée de la Moselle en 1939-45 de l'ASsociation pour la CONservation de la MÉmoire de la MOselle (ASCOMEMO) à Hagondange (entrée gratuite).



Accompagnés par M. Kurtzmann, maire de Peltre, M. Vanhove, président de l'UNC-VSP et président du comité LFM pour la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, ainsi que M. Munsch, ils ont été accueillis pendant deux heures par Pascal et Georges, bénévoles passionnés de l'association qui ont adapté la visite en fonction du jeune âge de leurs visiteurs et leur ont fait découvrir les collections du musée et la spécificité de l'histoire mosellane pendant la seconde guerre mondiale.

Une sortie très instructive pour tous et très appréciée par les enfants. Pour Mme Thouvenin, cette immersion historique a été très bénéfique, les enfants ayant exprimé leur vif intérêt à leur retour en classe.





Cours d'échecs à l'école élémentaire : un outil pédagogique efficace

Mardi 21 juin, un tournoi a clos la première année de la classe d'échecs, mise en place à l'école élémentaire en partenariat avec l'accueil périscolaire Les Pel'tiots-PeP Lor'Est et dans le cadre d'une convention passée entre l'Éducation Nationale et la Fédération française d'échecs.

Toute l'année, les enfants de l'école élémentaire ont suivi des cours prodigués par les enseignantes, formées à l'apprentissage de ce jeu. Ils avaient également la possibilité de s'entraîner s'ils avaient terminé un exercice avant la fin d'un cours, mais aussi, après l'école, au périscolaire.

Une quarantaine d'élèves volontaires se sont ainsi mesurés aux échecs pendant toute une journée, lors d'un tournoi « en round-robin » organisé dans la salle des fêtes. Dans ce système, chaque joueur rencontre tous les autres joueurs et est ainsi assuré de jouer le même nombre de parties qu'il gagne ou qu'il perde.

L'après-midi, ils ont défié le joueur professionnel et entraîneur Florent ROCH dans une partie simultanée (ou, plus couramment, une « simultanée ». Rencontre entre un seul joueur face à de nombreux adversaires, généralement d'un niveau amateur).

Mais personne n'a réussi à battre le maître d'échecs qui a offert aux six meilleurs joueurs une séance de cours particulier.

Préconisée par l'Éducation Nationale, cette pratique est bénéfique au travail de mémorisation et de concentration, elle développe également le sens de la planification, la créativité des élèves et la maîtrise de soi dans la situation d'opposition à l'autre joueur.



Dans le cadre plus spécifique de l'enseignement des mathématiques, le jeu d'échecs est à la fois support de situations géométriques variées et générateur de grands nombres.



A l'issue de la journée, Mme THOUVENIN, directrice de l'école élémentaire, s'est dite satisfaite du comportement des enfants durant toute la journée et assure que l'expérience sera pérennisée à la prochaine rentrée scolaire.

En prévision de la rentrée scolaire 2023-2024

Fin juin, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a confirmé sa décision de conserver **quatre classes à l'école élémentaire à la rentrée scolaire 2023-2024.**

Les effectifs prévisionnels sont de :

- 17 élèves en CP avec Mme Beaudoin (M. Weyl a fait valoir ses droits à la retraite),
- 18 en CE1 avec Mme Loth (nouvelle arrivante),
- 18 (10+8) en CE2/CM1 avec Mme Doauli (nouvelle arrivante),
- 19 (5+14) en CM1/CM2 avec Mmes Thouvenin et Becker (le vendredi).

Soit un total de 72 élèves

En revanche, l'école maternelle passera à **deux classes** car le poste d'enseignant de moyenne section occupé par Mme Bchini a été supprimé.

Les effectifs attendus sont à l'heure actuelle de :

- 11 élèves de Petite Section,
- 17 élèves de Moyenne Section,
- 16 élèves de Grande Section.

Soit un total de 44 élèves

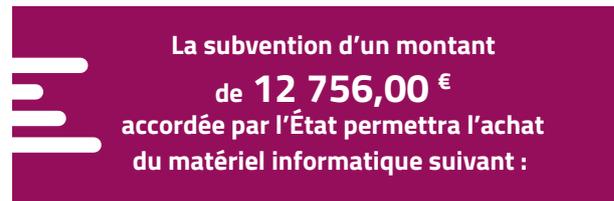
L'organisation pédagogique retenue dans cette situation serait :

- Une classe de 11 Petits / 11 Moyens avec Mme Mercet,
- Une classe de 6 Moyens / 16 Grands avec Mme Venot-Thierry.

Il faut attendre la rentrée pour connaître les effectifs définitifs et la répartition des Moyens dans les 2 classes (critère de l'âge retenu, les plus âgés seront avec les Grands).

Par ailleurs, les élus ont reçu la confirmation que le dossier déposé par les 2 directrices d'écoles pour un financement de l'État dans le cadre du CNR **"Notre-école, faisons-la ensemble"** a été validé par le Rectorat, le 21 juin 2023.

Ce projet, associant les élèves et les parents, a pour objectif d'élever davantage le niveau scolaire des élèves, d'améliorer le bien-être de l'élève à l'école et les apprentissages et de développer plus encore l'autonomie de l'élève au travers du numérique.



La subvention d'un montant de **12 756,00 €** accordée par l'État permettra l'achat du matériel informatique suivant :

- **Pour la maternelle** : 2 ordinateurs portables, un tableau numérique interactif (TNI) sur chariot motorisé et un visualiseur ;
- **Pour l'élémentaire** : une classe mobile constituée de 8 ordinateurs portables. Les enseignantes ont aussi demandé une formation portant sur l'utilisation pédagogique du matériel demandé.

En 2019, la municipalité avait déjà financé pour l'école élémentaire des TNI accompagnés de 4 ordinateurs portables pour les enseignants et des visualiseurs pour chacune des 4 classes.

Pour ce nouveau projet, elle s'engage également à acheter l'ensemble du matériel, à assurer son installation, à prendre en charge les frais de raccordement à la fibre des deux écoles et à inclure le nouveau matériel informatique dans son contrat de maintenance.





Association des parents d'élèves : APEEP

L'APEEP est l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Peltre.

Elle est constituée de parents d'élèves bénévoles qui donnent temps et énergie pour organiser des manifestations au profit des enfants et réaliser plusieurs ventes dont les bénéfices sont reversés aux écoles à la rentrée scolaire de septembre.

L'année scolaire 2022 - 2023 a été marquée par plusieurs temps forts : la participation à une bourse aux jouets organisée par les P'tites toupies en novembre, une vente de sapins en décembre, un carnaval ouvert à l'ensemble des jeunes Peltrois en février avec le soutien de l'AEA, une distribution de livres et de chocolats par le lapin de Pâques et enfin une grande kermesse avec l'appui de la fête villageoise en juin.

Le carnaval et la kermesse ont connu un grand succès et nous remercions parents, enfants, bénévoles, enseignants, associations et enfin les jeunes du club ados pour leurs participations.

L'année 2023-2024 arrive à grand pas et nous espérons vous voir nombreux participer avec nous à cette belle aventure pour donner de beaux souvenirs à nos enfants.



NOUS CONTACTER :

→ **FB : APEEP PELTRE**

→ **Mail : association.apeep@laposte.net**



Cérémonie du 8 mai

C'est en présence de Madame la conseillère départementale Marie-Jo Zimmermann, de Messieurs les Maires de Chesny, Mécleuves, de M. Gérard LIZEUX, 1^{er} adjoint au maire de Jury, du Lieutenant-Colonel Johann ROUAULT, délégué militaire départemental adjoint de Moselle, d'un détachement des Sapeurs-pompiers de l'unité opérationnelle de Peltre, des élus, des jeunes du CMJ, des représentants de l'UNC Val Saint-Pierre et des porte-drapeaux que Monsieur le Maire Walter Kurtzmann a présidé la cérémonie pour le **78^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie**.

Après lecture du message national de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirailles secrétaire d'État chargée des Ancien Combattants ; Monsieur le Maire a rappelé à l'assistance que rien n'est acquis, le souvenir doit rester vivace dans les mémoires.

N'oublions pas que la guerre résonne à la porte de l'Europe. Avant d'entonner la Marseillaise, toute l'assemblée a respecté une minute de silence.





Le budget 2023



Le budget de la commune a été voté par le Conseil Municipal, le 12 avril dernier, dans un contexte économique difficile, lié notamment à la flambée des coûts de l'énergie et la baisse continue des dotations de l'État.

Pour mémoire, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales est passée pour la commune de Peltre de **251 463 € en 2013 à 165 871 € en 2017 (-34% entre 2013 et 2017) et a encore diminué à 131 335 € en 2023 (-20,8 % entre 2017 et 2023).**

En responsabilité, les élus ont fait le choix avant tout de préserver les services rendus à leurs citoyens à un niveau de prestation attendu et de maintenir les équipements communaux en bon état.

Comme dans de nombreuses collectivités territoriales, le Conseil Municipal a donc fait le choix d'augmenter de 7 % le taux d'imposition de la taxe foncière, taux inchangé depuis 2018.

Dans l'intérêt de tous, les élus ont eu la volonté de contenir les répercussions de l'inflation sur le coût des services et de retenir un taux mûrement réfléchi et affiné au plus juste pour équilibrer le budget et rester ambitieux pour préparer l'avenir.

Cette augmentation a été calculée pour ne pas peser trop lourdement sur les ménages et en tenant compte du fait que les contribuables concernés bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe foncière passe ainsi de 28,44 % à 30,43 % (40,28% pour la taxe sur le foncier non bâti). À base constante, un contribuable réglera en 2023, 1 019,90€ de taxe foncière au lieu de 1 000 € en 2022.

Le taux moyen de la strate pour les communes de même taille était de 34,89 % en 2021.

	2013 à 2016	2017 à 2020	2021 à 2022
Taxe d'Habitation	10,44 %	11,38 %	
Taxe sur le Foncier Bâti	13,01%	14,18 %	28,44%*
Taxe sur le Foncier Non Bâti	34,54%	37,65 %	37,65%

* ajout depuis 2021 du taux départemental de 2020 égal à 14,26%

Malgré cette augmentation, la commune reste donc **en dessous de ce taux moyen.**

Cette augmentation raisonnable du taux de la taxe foncière permet également à la commune de dégager un produit de 789 050 € (+51 601 € par rapport à 2022) et de conserver un taux d'endettement parmi les plus bas de la strate :

ANNÉE	EN-COURS DE LA DETTE	RATIOS	
		Communal	National
2021	562 000€	286€/habitant	584€/habitant
2014	950 000€	486€/habitant	596€/habitant

Les grands chiffres du budget

- **Recettes de fonctionnement : 1 285 445 €**
- **Dépenses de fonctionnement : 1 228 481 €** dont
 - > Charges à caractère général : 486 181,32 € (+19,73 %) ;
 - > Charge de personnel : 602 000 € (-1,45 %) ;
 - > Autres charges : 144 400 € (+12,93 %) ;
 - > Charges financières 14 600 € (-17,18 %).
- **Dépenses d'investissement : 1 415 204 €** (dont 117 205 € de reste à réaliser) dont
 - > Réfection des voiries rue de Gargan - Phase 2 : 80 000 €
 - > Rénovation de l'éclairage public : 77 800 € ;
 - > Acquisition de matériel : 45 385 € ;
 - > Vidéo-protection : 150 000 € ;
 - > Cimetièrre : 30 000 € ; (reprises de concessions + 2^{ème} columbarium)
 - > Rénovation du 6 rue de Chesny : 173 000 €
 - > Rénovation du presbytère : 200 000 €
 - > Construction d'un atelier communal : 173 000 €



Retour sur les conseils municipaux

Des 9 mars, 12 avril, 9 et 22 juin

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS

→ DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

La « *rue de Basse Bevoye* » a été choisie pour dénommer la partie entre l'intersection de la rue de Gargan et le numéro 58 de la rue du petit canton. Le prolongement du chemin de cette parcelle vers les champs sera intitulé « *chemin de Basse Bevoye* ».

→ CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

10 concessions sur les 28 en état d'abandon ont été reprises et sont revendues au prix de 1 430 euros chacune, caveaux deux places inclus (le prix correspond au coût des travaux).

→ FRAIS DE SCOLARITÉ

La participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves non-résidents de la Commune de Peltre a été fixée à :

- 903 euros par an par élève scolarisé en école maternelle,
- 332 euros par an par élève scolarisé en école élémentaire.

La participation obligatoire de la Commune de Peltre aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour les élèves peltrois s'élève à 9 628 euros (soit 332 euros € x 29 élèves)

→ AIDE ALIMENTAIRE

Une première aide alimentaire a été accordée en janvier 2023 (1 bon d'aide alimentaire de 60 euros) et une deuxième en mars 2023 (3 bons d'aide alimentaire de 20 euros chacun et un bon spécifique pour l'acquisition de vêtement de 200 euros)

Deux autres aides alimentaires ont été accordées en juin 2023 : 1 bon d'aide alimentaire d'une valeur de 100 euros renouvelable une fois et 1 bon d'aide alimentaire d'une valeur de 60 euros.

→ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- 382,50 euros à l'USEP ;
- 132 euros à la Bibliothèque Metz Sud ;

- 200 euros pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- 4 000 euros à l'AS Peltre ;
- 5 000 euros au Tennis Club de Peltre ;
- 200 euros au Jury Badminton Club.

→ BONS D'ACHATS SÉNIORS

L'opération bons d'achats pour les séniors est renouvelée, à savoir 2 bons d'achats de 10 euros et un de 8 euros pour tous les séniors âgés de 70 ans et plus, utilisables dans les commerces peltrois en lieu et place du repas des séniors.

→ ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain, le Conseil Municipal a élu :

Délégués Titulaires :

- Walter KURTZMANN,
- Martine GILLARD,
- Frédéric BERTRAND,
- Monique LEYDER,
- Jean-Marc RACHULA.

Délégués Suppléants :

- Cathy MOMPERT,
- Jean Michel GUERNÉ.

→ COLLABORATION BÉNÉVOLE D'UN USAGER A UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

La convention d'accueil de Mesdames LEBLANC et KESSE, respectivement bénévole au cimetière communal et à la gestion de la bibliothèque scolaire, est validée.

→ RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les candélabres à boule (interdit au 1^{er} janvier 2025) situés au clos du Crépy et à la Closerie du Potier vont être remplacés par la société ELRES Réseau pour un coût de **9 967,10 euros TTC**.

A ce titre, une demande de subvention est formulée à hauteur de 80 % au titre du Fonds Verts.



Pour rappel, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « **Fonds vert** » inscrit dans la loi de finances 2023 va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique, et à améliorer leur cadre de vie.

Pour atteindre les grands objectifs fixés à l'échelle nationale et ainsi répondre aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, le fonds vert finance pour l'axe 1, trois domaines :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;
- La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

➔ TARIFS DE L'ACCUEIL SANS HÉBERGEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Les grilles tarifaires sont les suivantes :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) POUR LES PETITES ET GRANDES VACANCES POUR LES RÉSIDENTS :

QUOTIENT FAMILIAL	Accueil de 9h00 à 17h00			
	< 500 €	de 500 € à 849 €	de 850 € à 1 249 €	A partir de 1250 €
Forfait 5 jours avec repas	78,44 €	84,65 €	86,88€	89,10 €
Forfait 4 jours avec repas	62,75 €	67,72 €	69,50 €	71,28 €
Forfait 3 jours avec repas	47,06 €	50,80 €	52,13 €	53,47 €
Forfait 2 jours avec repas	28,20 €	33,86 €	34,75 €	35,65 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) POUR LES PETITES ET GRANDES VACANCES POUR LES NON-RÉSIDENTS :

QUOTIENT FAMILIAL	Accueil de 9h00 à 17h00			
	< 500 €	de 500 € à 849 €	de 850 € à 1 249 €	A partir de 1250 €
Forfait 5 jours avec repas	80,40 €	88,88 €	93,40 €	98,01 €
Forfait 4 jours avec repas	64,32 €	71,11 €	74,71 €	78,41 €
Forfait 3 jours avec repas	48,24 €	53,34 €	56,04 €	58,82 €
Forfait 2 jours avec repas	28,91 €	35,55 €	37,36 €	39,22 €



➔ CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE - PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE ! »

Mesdames les Directrices des écoles maternelle et élémentaire de la commune se sont concertées et ont proposé un projet pédagogique intitulé « envie d'apprendre » en s'appuyant sur l'utilisation de l'outil informatique.

Ce projet nécessite l'acquisition de :

- Pour l'école maternelle : un écran interactif installé sur un chariot mobile motorisé, de deux ordinateurs portables et d'un visualisateur ;
- Pour l'école élémentaire : un ensemble « classe mobile » composé de 8 ordinateurs portables en complément de 4 tableaux blancs interactifs déjà acquis en 2019.
- Pour les deux écoles, la formation des enseignants à l'utilisation de ces outils.

Le montant total de l'investissement s'élève à 12 756,00 euros, la commune prenant à sa charge, le coût de l'installation et de la maintenance préventive et curative des matériels.

Ce projet a été validé par le Rectorat le 21 juin 2023.

La volonté de la municipalité est de réaffirmer une politique éducative ambitieuse qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation avec les parents, les enseignants, les associations, les partenaires institutionnels, la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs.



→ DÉPART A LA RETRAITE DE M. PASCAL WEIL

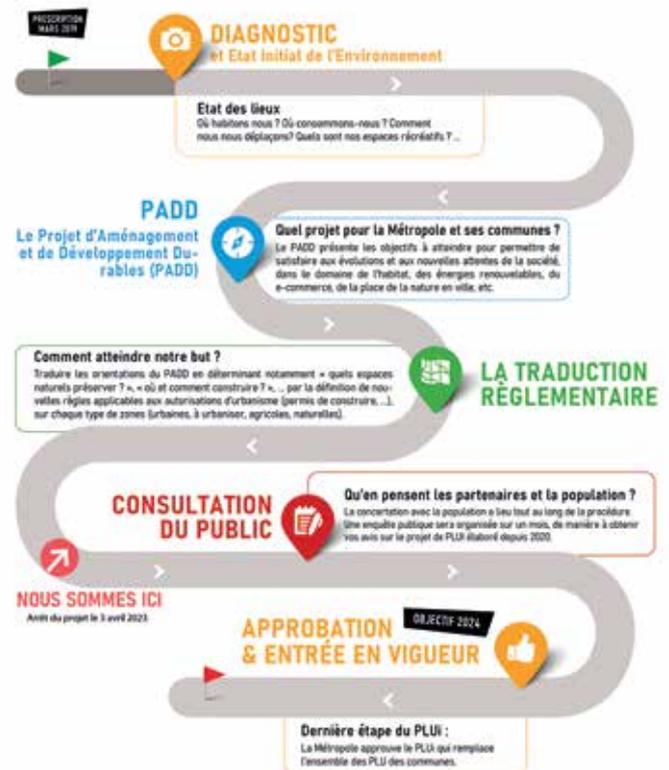
La municipalité offre à Monsieur Weil, enseignant à l'école élémentaire depuis une vingtaine d'années, un bon de 400 euros. Nous lui souhaitons également une très agréable retraite.

→ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLUI DE L'EUROMÉTROPOLE

Après l'arrêt du PLUI de l'Eurométropole, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable au projet arrêté. Il considère toutefois qu'il y a lieu de réaliser les ajustements suivants sur le volet réglementaire (pièces écrites et graphiques) qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique :

- Pour les zones UBB, UBC, UBD, UBJ, UCM, compte tenu de la configuration des infrastructures de ces zones pavillonnaires anciennes (problèmes de stationnement et de circulation) ne pas autoriser le changement de destination et d'aménagement des logements existants pour permettre la création de « Commerce et activités de services » ;
- Changer le classement de la zone d'activité de UX1 à UXC ;
- Insérer la station de lavage de la rue du Petit Jury dans une zone UXC ;
- Inclure le jardin du presbytère dans la zone 1AU30-3 conformément à l'OAP correspondante du PLU ;
- Insérer le jardin SNCF derrière l'église dans la zone NVJ ;
- Reprendre le classement et le découpage de la zone de vergers sous les vignes (sections 3 et 4) conformément au PLU (classement NP à basculer en NV et NVj) et de la section 19 (parcelles 17 et 18. Classement NP à basculer en A) ;
- Différencier les dispositions concernant la constitution des clôtures sur rue et séparative. Pour la partie "Clôtures séparatives", maintenir la possibilité de construire un mur plein de 2 mètres et supprimer la disposition "...surmonté d'un dispositif à claire-voie..." pour permettre l'installation de brise-vue. En effet, la surface des parcelles étant réduite (+/-5 ares), nos concitoyens souhaitent de l'intimité.

- Ne pas limiter la couleur des tuiles à "couleur terre-cuite à dominante rouge".
- Rectifier les erreurs matérielles sur les documents graphiques.



Il était une fois à la nuit tombée...

Une association connue de Peltre et active depuis plus de 40 ans dans notre commune, de nouveaux membres et des idées qui jaillissent ... et voilà un nouveau moment proposé aux peltrois par l'AEA (Association Entraide et Amitié).

Vendredi 5 mai, plus de 70 personnes se sont retrouvées devant la salle des fêtes de Peltre pour une balade contée et flamboyante.

Il était 20h30 quand le premier groupe a pris le départ de cette promenade nocturne, quelques minutes plus tard c'était le deuxième groupe qui démarrait.

Un premier arrêt dans le jardin du couvent où l'histoire de la petite ondine de la Nied a charmé petits et grands et après une déambulation dans les vergers le renard de Morlange les attendait pour un nouveau conte de Lorraine.

Puis Estelle et Vincent les accueillaient pour une halte gourmande à la Cueillette.

La dernière histoire dans un lieu magnifique, inhabituel et peu connu des peltrois : la chapelle de Basse Bevoye que le propriétaire nous avait ouverte. Cette fois, c'est le conte du Sotré de Woippy qui a charmé les oreilles des participants.

Sur le chemin du retour les flambeaux allumés ont offert un magnifique spectacle !

Cette promenade insolite mêlant récits de contes, halte gourmande et balade aux flambeaux a rencontré un grand succès même si les plus petits ont dû écourter le circuit de cette soirée magique.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine ; venez nombreux partager ce beau moment.





Comment tournent les petites Toupies ?

Des départs mais aussi des arrivées que ce soit du côté des enfants ou des assistantes maternelles ! Nous offrons toujours à nos petits un accueil individuel de qualité avec de nombreux moments d'animation tous ensemble ; ce qui permet aux petits de faire leur rentrée en maternelle avec des copains et aux collègues de travailler ensemble et de lutter contre l'isolement de cette profession.

Cette année, nous avons repris le chemin du centre socio-éducatif pour une séance hebdomadaire de motricité, des séances au centre équestre de l'Etrier de Moselle où les petits sont toujours très heureux des moments passés au contact des poneys. Nous avons organisé des pique-niques, des fêtes et des olympiades au jardin ; les petits de tous âges participent toujours avec beaucoup d'enthousiasme.



Les parents des enfants accueillis nous soutiennent dans nos projets et nous nous retrouvons tous avec plaisir pour un pique-nique des familles.

MULTITOITS : une équipe de professionnels

En mars 2022, après avoir travaillé 18 ans au Luxembourg comme ingénieur industriel, Maxime Barillaro décide de voler de ses propres ailes en rachetant l'entreprise MULTITOITS situé dans la zone artisanale de Peltre.



Cette entreprise avait été créée par M. Jean-Luc Peter en 1987 à Pouilly. Pour assurer son développement, M. Peter s'est installé à Peltre en 2001.



MULTITOITS est spécialisée en fabrication de charpentes traditionnelles, en couverture (neuves et rénovations), en tout type d'isolation de toiture, en fabrication et pose de maisons à ossatures bois, en installation de Velux.



MULTITOITS fabrique également et pose des gouttières et descentes aluminium, rénove des toitures et réalise des extensions et surélévations de toiture.



L'entreprise dispose également d'un centre d'usinage issu des technologies les plus récentes qui lui permet de construire tout type de charpentes et d'ossatures bois traditionnelles. Elle peut fabriquer ses charpentes en kit avec plan de montage pour les particuliers ou les professionnels. Bien évidemment, MULTITOITS peut également en assurer le montage.

L'équipe de Maxime est composée de 14 salariés (techniciens de bureau d'étude, charpentiers et couvreurs-zingueurs).

Pour travailler, l'entreprise dispose d'un terrain de 5 900 m² dont 740 m² d'entrepôt, 140 m² de bureau et 296 m² d'autres constructions. Elle possède deux camions grues d'une portée de 25 et 30 mètres, cinq véhicules utilitaires dont un spécialement aménagé pour l'installation d'équipements en aluminium ainsi que de tout l'outillage nécessaire à son métier.

Actuellement, MULTITOITS travaille en trois équipes. Pour assurer son développement Maxime Barillaro est à la recherche de deux couvreurs zingueurs pour lui permettre de créer une quatrième équipe.



MULTITOITS
4, impasse de l'aubépine
57245 PELTRE

Tel : 03 87 38 13 54
www.multitoits.com

Clinique vétérinaire Vêto'bépine

La clinique vétérinaire Vêto'bépine a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} juillet dernier, 4 Impasse de l'Aubépine à Peltre.

Le 1^{er} contact entre M. le Maire et les vétérinaires Cynthia Anania et Alexandra Eder, toutes les deux diplômées de la faculté de médecine vétérinaire de Liège depuis 2017, date du 22 juillet 2021.

Lors de ce rendez-vous, elles lui font part de leur envie de s'installer à Peltre alors qu'elles sont salariées dans deux cliniques vétérinaires distinctes. Elles lui montrent une étude de marché qui démontre un déficit de soins dans le secteur du Val Saint Pierre.

Reste à trouver un local pour accueillir leur clinique vétérinaire....

Six mois plus tard, M. le Maire leur présente Maxime Barillaro qui va reprendre la société Multitoits mais ne souhaite pas habiter la maison antérieurement occupée par M. Peter.

Un accord est trouvé et les travaux de transformation peuvent commencer en janvier 2023.

Depuis le 20 juin, après six mois de chantier et de démarches administratives, les deux professionnelles et leur assistante Julie vous accueillent, uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 - 18h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 pour vos chiens, chats, NACs, oiseaux et volailles. Elles assurent des consultations vaccinales, consultation de nutrition, suivi de pathologie, et bien entendu toutes les consultations en cas de soucis de santé pour votre compagnon.

Elles travaillent lorsque cela est possible, avec des produits d'origine naturelle (phytothérapie).

La clinique assure ponctuellement des consultations d'ostéopathie avec le Dv Melissa Dastroy, diplômée en ostéopathie animale (AVETAO).

La clinique propose également des produits antiparasitaires et des produits pour la nutrition animale.

Vous pouvez prendre rendez en ligne 24h/24 sur le site Internet <https://www.captainvet.com> ou directement par téléphone au 03 87 78 68 36 pendant les horaires d'ouverture.



N'hésitez pas à consulter leur page Facebook ou leur site Internet :

<https://www.vetobepine.fr>



État civil

15 février 2023 au 17 août 2023

NAISSANCES

- Emma DE MAGALHAES NIVOIS,
le 22 mars 2023, à Peltre
- Naïm MOKHTARI,
le 19 avril 2023, à Peltre
- Elliott DEVILLE,
le 20 avril 2023, à Peltre
- Louise ZILLIOX,
le 10 mai 2023, à Metz
- Marcel MENUET,
le 7 juillet 2023, à Peltre
- Léonie VONNER,
le 27 juillet 2023, à Peltre

MARIAGES

- Thierry NOWAK et Jessica ARNAU,
le 29 avril 2023
- Jonathan BETTINGER et Laura
QUILES, 29 avril 2023
- Sébastien LAURENT et Claire
FEGER, le 1^{er} juin 2023
- François MINAIRE et Anna
MORISOT, le 24 juillet 2023

DÉCÈS

- Jeannine MERRIAUX,
le 18 avril 2023, à Ars-Laquenexy
- Félicien VION,
le 22 avril 2023, à Metz

- André GUINET,
le 25 mai 2023, à Metz
- Jean SAUNIER,
le 30 mai 2023, à Ars-Laquenexy
- Vasile AGRIGOROAE,
le 1^{er} juin 2023, Ars-Laquenexy
- Jean SCHWOERER,
le 15 juin 2023, à Metz
- Josyane KREMER,
le 31 juillet 2023, à Peltre
- Soeur Reine MIMMAS,
le 11 août 2023,
- M. Claude HUMBERT,
le 16 août 2023,
- M. Félix SCARON,
le 16 août 2023.

Un hérisson dans votre jardin : voici ce qu'il faut faire et ne surtout pas faire...

Ami des jardiniers, le hérisson est un animal protégé et inoffensif. Sa présence est donc une chance.

Voici quelques conseils pour favoriser la venue dans votre jardin et sa survie dans votre quartier de cet animal qui pourrait disparaître d'ici quelques années.

Actif la nuit, cette petite boule d'épines est généralement visible de la tombée de la nuit au lever du jour et est un grand marcheur qui parcourt 4 à 5 kilomètres à la recherche de nourriture.

Un indice de sa présence ? Il laisse parfois des traces de son passage par des petites crottes noires de 2 à 3 cm.

Pour lui permettre d'aller à sa guise, laissez si vous le pouvez, des petites ouvertures au pied des clôtures ou des passages sous les portails (10 x 10 cm au moins).

Même s'il ne niche pas chez vous, il peut avoir besoin de votre jardin comme garde-manger. C'est un très bon auxiliaire du jardinier puisqu'il a un appétit vorace pour tous ceux qui ravagent nos potagers. Et pour que votre jardin soit accueillant, laissez-lui quelques coins sauvages : un amas de branches ou mieux encore un tas de feuilles, c'est le refuge idéal du petit mammifère pour hiberner paisiblement.

Pas d'anti-limaces :

La limace étant l'un de ces plats favoris (avec les escargots, les araignées et les vers...), surtout n'utilisez pas de produit anti-limaces. Plus largement, ne traitez pas vos espaces verts avec des produits chimiques. Ils nuisent à la biodiversité !

S'il fait très chaud, le hérisson appréciera que vous laissiez à sa

portée une soucoupe avec de l'eau. Ne lui offrez surtout pas de lait, il est intolérant au lactose ! L'été, gare aussi à la piscine dans laquelle il peut tomber et se noyer. La LPO préconise de mettre en place des rampes anti-noyades pour permettre à l'animal, tombé dedans, de pouvoir remonter à la surface.

Être prudent durant le jardinage et en voiture

Enfin, allez doucement avec la fourche et le râteau. Comme les hérissons trouvent souvent refuge sous les tas de bois ou de feuilles mortes, on risque de transpercer un hérisson endormi dans le jardin. Et pensez à rouler plus lentement la nuit, car le hérisson s'immobilise en cas de danger et devient très vulnérable.

